



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats première embauche

Question au Gouvernement n° 2572

Texte de la question

CPE

Mme la présidente. La parole est à Mme Chantal Robin-Rodrigo, pour le groupe socialiste.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Ma question s'adresse à M. Borloo, ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. (*" Il est parti ! " sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre, vous avez une drôle de conception de la gestion de la chose publique en pratiquant avec cynisme le double langage : dans les couloirs de l'Assemblée nationale et du Sénat, devant les parlementaires de droite comme de gauche, vous vous exprimez en employant les qualificatifs les plus violents contre le CPE, indiquant que, depuis le début, vous y êtes opposé. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste - Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) En revanche, ici, dans l'hémicycle, avec le verbe haut et beaucoup d'hypocrisie (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), vous le défendez avec acharnement. Il est vrai que vous êtes assis aux côtés du Premier ministre, et que solidarité gouvernementale oblige.

Cette façon de procéder ne crédibilise pas la parole du politique, d'autant plus lorsqu'il est ministre et en charge du dossier. (*" Borloo ! Borloo ! " sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela étant je reconnais que vous avez raison concernant le CPE. J'ai donc envie de vous dire : " Courage, monsieur le ministre ! Expliquez au Premier ministre que le CPE va accroître la flexibilité pour les jeunes de moins de vingt-six ans sans leur apporter de garanties ; que les jeunes seront, avec ce contrat, la variable d'ajustement des entreprises parce que jetables pendant deux ans et que, aujourd'hui, le Gouvernement ne peut pas dire qu'il ne s'est rien passé. "

La démonstration est faite et elle est éclatante : plus d'un million de Français ont manifesté hier leur colère dans toutes les villes de notre pays. Plus de 60 % de nos concitoyens rejettent le CPE : jeunes, salariés du privé et du public, retraités. Les dangers du CPE, largement camouflés lors de son lancement, ont été peu à peu mis à jour. Chacun a pris conscience qu'il s'agissait d'un débat majeur pour l'avenir de la société. " Nous voulons un autre monde, un autre avenir, la solidarité, une place pour chacun " : voilà ce que vous disent des millions de jeunes et leurs familles.

Ma question, monsieur le ministre, est donc simple : allez-vous expliquer au Premier ministre tout ce que vous pensez réellement du CPE en lui conseillant d'entendre nos concitoyens ? Eux aussi en ont marre et ils demandent le retrait du CPE et l'ouverture de véritables négociations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

S'il vous plaît ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste dont les députés se mettent à scander : " Borloo ! Borloo ! ".*)

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. La première des précarités et des inégalités (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) c'est que le taux de chômage des jeunes filles de nos quartiers soit supérieur de 5 % à celui des jeunes garçons (*" Borloo ! Borloo ! " sur les bancs du groupe socialiste. - " Larcher ! Larcher ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement*

populaire) dans un environnement où le taux moyen s'élève déjà à 40 % ! (*Bruits continus sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Ce que Jean-Louis Borloo (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) et moi-même, sous l'autorité du Premier ministre, voulons briser, c'est justement cette précarité faite de CDD et de CDI (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) qui, pour les trois quarts, sont rompus au cours de la première année. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains. - Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Bernard Deflesselles. C'est intolérable ! Il faut intervenir, madame la présidente !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Ce que nous proposons avec le CPE, c'est un filet de sécurité qui permette aux jeunes d'en finir avec la précarité et l'éternel retour à la case départ ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Ce qui est inacceptable, c'est de voir les jeunes galérer depuis vingt ans !

Le CPE, avec la professionnalisation et le filet de sécurité que le Premier ministre nous a demandé de mettre place en concertation avec les partenaires sociaux, nous donne la possibilité d'en finir avec cette précarité ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2572

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 mars 2006